

Le Maire de Paris

JANV.
04 DEC. 2006

Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez, le 23 décembre dernier, fait à nouveau part de votre position relative à la fermeture du Gaumont Grand Ecran Italie, décidée par le groupe Europalaces.

Portés sans doute par la juste émotion que suscite nécessairement la fermeture d'un lieu de culture, vous vous êtes laissés aller à émettre des propos qui ne peuvent rester sans réponse, tant ils sont injustifiés.

Comme vous, je soutiens « que la culture et le divertissement doivent avoir autant droit de cité au cœur de nos villes que la consommation ». C'est d'ailleurs bien pour cela que le budget municipal consacré à la culture a doublé depuis 2000.

Le cinéma bénéficie naturellement de cette politique. Le nombre d'écrans à Paris est passé de 361 en 2002 à 371 en 2005. La municipalité assume tout à fait une volonté de rééquilibrage de l'offre dans le Nord-Est parisien, où vit 25% de la population, mais qui ne dispose que de 6% des équipements cinématographiques de la capitale. Le 13^e arrondissement, quant à lui, dispose de 28 écrans, en dehors du Gaumont Grand Ecran Italie.

Vous mettez par ailleurs en cause la gestion d'Europalaces. Je laisse bien sûr le soin à ce groupe de répondre sur ce point. S'agissant de son implication dans la vie culturelle du 13^e arrondissement, cette société prévoit, dès la fin de ce mois, de mener des travaux d'amélioration des salles du cinéma Gaumont Gobelins Fauvettes. Le Gaumont Gobelins Rodin, dont la ville a suivi avec attention l'évolution, accueillera quant à lui la collection de la Fondation Pathé, qui sera ouverte non seulement aux chercheurs, mais aussi au public.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Gaumont Grand Ecran Italie, la convention signée par la Ville a malheureusement vu sa durée initiale, de 20 ans, ramenée à 15 ans par une décision prise en 1991 par Jacques Chirac, alors maire de Paris, et Jacques Toubon, alors maire du 13^e arrondissement. Cette convention ne prévoit aucune disposition relative à l'éventuelle fermeture de la salle.

Prenant appui sur des éléments d'information publiés par le journal Le Parisien, vous vous interrogez en outre sur le fonctionnement de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC), qui devra se prononcer prochainement sur l'avenir des espaces laissés libres du fait de la fermeture du Gaumont. Ce quotidien peut, certes, indiquer que telle ou telle enseigne présentera un projet à la CDEC. Cela ne retire en rien à cette instance sa pleine autonomie pour arrêter, le moment venu, sa décision en toute indépendance. Au demeurant, la demande ne sera pas présentée à la CDEC par Europalaces, mais par le repreneur du Gaumont.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée. *Bien à vous*



Bertrand DELANOË

Le collectif
Sauvons Le Grand Ecran